



Charlesbourg, le 9 décembre 2002

OBJET : Addenda II à la proposition de novembre 2002 du ministère des
Transports
N/Réf : GCO-20020812-18

Dans le cadre de la médiation en environnement tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relative au projet de réaménagement de la route 138, secteur de la Côte à Matou à Saint-Urbain, le ministère des Transports a déposé, le 20 novembre 2002, une proposition modifiant le projet.

À la suite de la rencontre de médiation du 4 décembre 2002 avec les requérants de l'audience publique, le Ministère propose le présent addenda qui modifie le contenu de la proposition initiale. S'ajoute l'engagement suivant :

« Le dernier paragraphe de la proposition est remplacé par : »

- Le ministère des Transports s'engage à chercher un site de vérification des freins ailleurs que celui de la Côte à Matou. Toutefois, si après l'étude portant sur les comportements des conducteurs de véhicules lourds le site de la Côte à Matou était retenu, le ministère des Transports s'engage à inclure le site de vérification des freins de la Côte à Matou à un autre projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Le directeur,

LUC BERGERON, ingénieur

LB/CS/do

c.c. M. Rémy Guay, chef, Centre de services de La Malbaie
M. Claude Stevens, chef, Service des inventaires et du plan